

**Le ministre de la guerre** a adressé, le 5 janvier, la circulaire suivante aux généraux commandant les divisions militaires :

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai arrêté les dispositions ci-après, relativement à l'application du bénéfice de la campagne contre l'Allemagne :

1<sup>o</sup> La campagne contre l'Allemagne sera comptée aux militaires et assimilés qui ont fait partie des armées actives et réunions de troupes organisées en 1870-71, en vue des opérations militaires.

Et à ceux des militaires et assimilés qui étaient, pendant la campagne, présents à leurs corps ou en exercice dans leurs fonctions dans les départements envahis ou dans les départements qui ont été déclarés en état de guerre, en exécution du décret du 14 octobre 1870, rendu par la délégation du ministre de la guerre à Tours;

2<sup>o</sup> La campagne contre l'Allemagne a commencé :

Pour les corps de troupe de toutes armes, pour les fractions de corps de toutes armes, appelées à servir activement dans les corps de marche, et, pour les officiers sans troupes, les fonctionnaires ou employés militaires qui ont fait partie des armées ou réunions de troupes actives organisées en vue des opérations militaires, le jour de la réception de l'ordre ministériel prescrivant la mobilisation ou le départ;

Pour les corps de troupes de toutes armes, les officiers sans troupes, ainsi que les fonctionnaires et employés militaires stationnés à Paris, le 30 août 1870 (décision ministérielle du 31 août 1870);

Et pour les militaires et assimilés stationnés dans les départements envahis ou dans ceux qui ont été déclarés en état de guerre, le jour où l'ennemi s'est trouvé à moins de 100 kilomètres du département;

Et elle a fini le 7 mars 1871 pour les militaires et assimilés désignés, à l'exception de ceux qui ont été prisonniers en Allemagne ou internés à l'étranger, pour lesquels elle a pris fin le jour de leur rentrée sur le territoire français.

Une décision ministérielle réglera ultérieurement l'application de l'arrêté du chef du pouvoir exécutif, en date du 14 avril 1871, aux termes duquel « doit être comptée comme campagne de guerre toute opération militaire à l'intérieur du territoire français ayant pour but le rétablissement de l'ordre et la défense de la société. »

Mais, en tout état de cause, en vertu de l'article 74 de la loi du 11 avril 1831, cette campagne ne sera pas comptée pour la retraite à ceux admis au bénéfice de la campagne contre l'Allemagne.

Recevez, etc. Le ministre de la guerre, Général de Cissey.

D'après cette circulaire, les départements envahis sont les suivants : Aisne, Ardennes, Aube, Eure-Rhin, Cher, Doubs, Côte-d'Or, Eure, Eure-et-Loire, Haute-Marne, Haut-Rhin, Haute-Saône, Jura, Indre-et-Loire, Loiret, Loir-et-Cher, Marne, Meurthe, Meuse, Moselle, Oise, Orne, Pas-de-Calais, Saône-et-Loire, Sarthe, Seine, Seine-et-Marne, Seine-Inférieure, Seine-et-Oise, Somme, Vosges, Yonne.

Les départements déclarés en état de guerre sont les suivants : Ain, Allier, Creuse, Calvados, Deux-Sèvres, Haute-Vienne, Ile-et-Vilaie, Indre, Isère, Loire-Inférieure, Loire, Maine-et-Loire, Marche, Mayenne, Nièvre, Nord, Rhône, Vendée, Vienne.

La circulaire ajoute que dans les départements du Morbihan, du Finistère et des Côtes-du-Nord, les militaires appartenant aux compagnies de gendarmerie qui ont été mobilisées, en exécution du décret du 20 décembre 1870, rendu par la délégation du ministre de la guerre en province, ont été admis à compter une campagne (décision ministérielle du 8 juin 1871).

## Informations-Nouvelles

Le nouvel ambassadeur de Russie près le gouvernement français est attendu à Paris.

Le ministre de la guerre vient de décider qu'à partir de 1873, les jeunes gens qui se présenteront, pour être admis à Saint-Cyr, devront connaître la langue allemande. On n'enseignera plus alors dans l'intérieur de l'école les éléments de la langue allemande, mais l'histoire, la littérature et la géographie militaire de l'Allemagne; enfin le ministre a décidé la création au dépôt des cartes et plans d'une section composée d'officiers connaissant la langue allemande et qui sont chargés de traduire et d'analyser les règlements de l'organisation de l'armée allemande.

Il résulte d'une lettre adressée de St-Petersbourg au Temps que l'on va appliquer en Prusse le service obligatoire ce qui permettra de porter l'effectif sur le pied de guerre, à 1,838,000 soldats sans compter la milice ou levée en masse.

Monseigneur Guibert vient de donner un successeur à l'abbé Deguerry. M. Le Rebours, ancien vicaire général, est nommé curé de la Madeleine.

Les dernières femmes détenues à la maison de correction de Versailles ont été évacuées hier sur la prison de Langres.

Les directeurs des arsenaux viennent d'être autorisés à mettre fin à la disposition des régiments de ligne un certain nombre de pièces, pour exercer le soldat à la manœuvre du canon.

Le résultat définitif de l'élection du Doubs, donne à M. Gandy une majorité de 1,426 voix.

La plus grande indécision règne dans les Coréens parlementaires sur le résultat de la

discussion de l'impôt sur les matières premières. Les mieux informés n'osent formuler aucune prévision. Un assez grand nombre de députés de chambres de commerce sont arrivés aujourd'hui et doivent assister à la séance.

L'armée d'occupation allemande se renouvelle entièrement en ce moment, régiment à régiment.

La plupart des nouveaux arrivants sont de jeunes soldats qui n'ont pas pris part à la guerre.

Le chemin de fer de l'Est est accaparé de nouveau par les troupes, et lettres et journaux commencent à être en retard.

L'effectif des régiments qui arrivent est beaucoup moindre que celui des régiments qui partent : cela tient à ce que l'armée allemande est maintenant sur le pied de paix.

Le bruit avait circulé que l'état de siège allait être levé à Lyon.

Informations prises, cette nouvelle est prématurée : rien ne sera changé à Lyon jusqu'à nouvel ordre.

C'est, paraît-il, M. Victor Massé qui succédera, au Conservatoire, à M. Auber.

Voici des renseignements exacts sur les résultats de l'excursion de M. Gambetta dans le Midi. Nous les tenons d'un homme qui appartient à la fine fleur du parti radical et qui a rempli sous la bienheureuse dictature de Tours-Bordeaux, les fonctions les plus importantes.

L'ex-dictateur est revenu enchanté de son petit voyage. Il assure que quatorze départements du Midi sont entièrement à lui, villes et campagnes, et qu'ils marcheront au droit et à l'œil. Il se propose aujourd'hui de travailler et d'organiser l'Est (sic). Les souffrances de l'occupation prussienne rendent la tâche facile, et il considère le succès comme certain avant six mois.

— Alors, dit M. Gambetta à qui veut l'entendre, alors ce n'est plus Bonaparte, c'est moi qui demanderai l'appel au peuple.

M. Jules Simon peut se vanter d'avoir, en M. Thiers, un énergique défenseur. Le président de la République n'a pas hésité à dire, dans le grand salon de l'hôtel de la présidence : « On cherche, au ministère de l'Instruction publique, de mauvaises querelles au sujet d'un rapport excellent dans sa plus grande partie. On veut faire sortir M. Jules Simon du ministère. Pour moi, je m'opposerais de toutes mes forces à son départ ; mais, s'il quitte le conseil, il sera remplacé par un membre de la gauche, on peut le tenir pour assuré. »

On vient enfin de comprendre l'utilité de développer dans les lycées et les collèges les exercices gymnastiques qui seuls peuvent donner au corps cette souplesse et ce ressort qui font les hommes robustes. M. le ministre de l'Instruction publique, cédant au désir formellement exprimé par M. Thiers, vient de demander à l'Académie de médecine un traité d'hygiène populaire par une commission dont les membres désignés par elle, seront choisis dans son sein. Ce traité, qui a pour but de vulgariser dans nos campagnes l'entraînement du corps humain, doit être mis entre les mains de tous les instituteurs et dans l'enseignement nouveau de nos écoles primaires.

La cour d'appel de Paris vient de faire une perte douloureuse.

M. le conseiller Marie est mort, après quelques semaines d'une maladie qui paraissait sans gravité, mais qui, depuis quelques jours, avait présenté les caractères les plus alarmants.

M. le conseiller Marie avait l'affection et l'estime de tous ses collègues. Sa perte sera vivement regrettée par la magistrature et le barreau.

D'après les relevés les plus exacts faits jusqu'à ce jour, les prévisions du rendement de l'impôt sur les factures sera de 29 millions 750,000 fr. par an.

On écrit de Bruxelles, 16 janvier : Depuis quelque temps, on signalait dans les districts industriels du bassin de Charleroi et du bassin de Mons d'ardentes menées de l'Internationale.

Les grèves de Sclaigneaux et de Vezin paraissent n'avoir été qu'un signal qui devait mettre le feu aux poudres. A peine sont-elles terminées que voici les houillères des charbonnages de Charleroi et les houillères des charbonnages de Mons qui procèdent à la grève générale et préchent d'exemple.

Le mouvement a été préparé de longue main : c'est dimanche, dans divers meetings tenus à Gilly, aux Quatre-Bras, à Gohissart, à Marchienne-au-Pont et dans une foule de localités des environs de Charleroi, que la grève du lendemain a été décidée. Depuis quinze jours, à vrai dire, il n'y avait pas un cabaret de ces localités, peuplées exclusivement d'ouvriers, qui ne fût devenu un club où les agents attirés de l'Internationale prêchaient la résistance.

Seul-ment il paraît que le succès de leurs menées a dépassé leur attente. Les internationalistes entendaient organiser la grève des houillères comme ils firent de celle des mécaniciens; il s'agissait, pour mettre un peu d'ordre dans le désordre — et surtout pour ménager les caisses de la résistance — de faire proclamer la grève dans une houillère, puis dans une autre; les ouvriers qui continuaient le travail devaient coopérer, par le versement d'un tantième, à subvenir aux besoins des grévistes partiels. Mais les houillères ne sont pas gens à user de semblables procédés, non plus qu'ils n'aiment à faire les choses à demi.

On a vu bientôt de simples ouvriers prendre la place des orateurs des sections, les dépasser en violence de langage et proposer la mesure radicale de la grève complète, s'étendant à tous les charbonnages à la fois.

Alors, l'Internationale a cherché à retirer son épingle du jeu, comme on dit. « C'est vous qui voulez la grève générale, disaient dimanche ses meneurs aux ouvriers, faites-la si bon vous semble, mais c'est à vos risques et périls. »

Ce qui voulait dire que les grévistes ne devaient pas s'attendre à être soutenus par les caisses de résistance, et qu'ils n'auraient qu'à vivre comme ils pourraient.

Les houillères, emportés par la passion, ont persévéré à leurs seuls risques et périls. Toutefois, quand le moment parait venu, ce sont les agents de l'Internationale qui posent l'ultimatum des ouvriers aux patrons, et chose étrange, les grévistes ne connaissent ni les termes ni les conditions de cet ultimatum. Ils savent bien qu'ils veulent une augmentation de salaire et une réduction des heures de travail, mais dans quelles proportions ? Ils l'ignorent. C'est affaire à l'Internationale, qui entend traiter de pair avec les industriels.

Or, d'après les renseignements qui me parviennent de diverses sources, les patrons sont décidés à céder aussi longtemps que la situation l'exigera. Cependant il est clair qu'ils subiront des pertes énormes : les charbonnages sont accablés de demandes; et, d'un autre côté, les usines à fer — dont les ouvriers ne tarderont pas à suivre l'exemple des houillères — ont des commandes plus qu'elles n'y peuvent suffire. Au point de vue des partisans du système des grèves, le moment est donc bien choisi et l'Internationale le sait bien.

Je reçois à l'instant un télégramme de Charleroi ainsi conçu : « Grève presque générale; situation actuelle grave, mais calme. »

Toute la question est de savoir si le calme persistera.

C'est la première fois, du reste, que la grève est aussi générale : tous les charbonnages du pays, sauf ceux de la province de Liège et ceux de Montigny-sous-Sambre chôment depuis ce matin. Tous les houillères des bassins de Charleroi et de Mons sont en grève.

Un vol avec escalade et effraction a été commis dans la nuit du 16 au 17, chez M. Etienne Morle, rue Neuve. Les auteurs — car ils sont plusieurs — sont encore inconnus.

Par un heureux concours de circonstances, les différents meubles que ces visiteurs nocturnes ont fouillés, ne contenaient aucune valeur importante. Certes, ils ont été déçus dans leur espérance, car le butin n'a pas été leur dû.

Voici, d'après la constatation de l'enquête, comment les voleurs se sont introduits dans l'habitation.

Ils ont d'abord franchi la barricade qui entoure le jardin et fait face au quai du canal. En brisant un carreau de vitre, ils ont pu défaire les verrous qui fermaient la porte d'une cuisine basse et descendre dans l'intérieur de la maison.

Après avoir pris tout ce qui se trouvait dans le buffet : viande, fromage, pain, ils ont pénétré dans le salon et dans la salle à manger qu'ils ont vainement remué de fond en comble. Rien qui pût les satisfaire ne s'y trouvait.

Enfin, tandis qu'ils étaient occupés à ouvrir un secrétaire placé dans un petit cabinet contigu à la salle à manger, les domestiques de la maison, éveillés par le bruit, les obligèrent de s'enfuir au moment même où leurs efforts allaient être récompensés.

Vingt francs seulement ont été volés. Le temps leur a manqué pour en prendre davantage.

Une enquête est ouverte.

Hier matin, la nommée Arnim Flavie, peigneuse chez M. H..., a eu deux doigts de la main droite pris entre les engrenages de son métier. Les premières phalanges ont été brisées.

Bourse de Lille. — Ce qui ressort de la situation du marché, c'est l'inquiétude ressentie généralement par les négociants et les fabricants de tout ordre sur l'issue qu'aura la discussion des droits sur les matières premières devant l'Assemblée nationale.

Les filateurs obtiennent généralement de la hausse, mais ils refusent naturellement de vendre avant de savoir si les matières premières seront imposées. Il y a pour la toile un bon courant d'affaires, mais les fabricants refusent de s'engager aux cours actuels, qui ne sont pas proportionnés aux prix des fils.

La vente des lins du pays est toujours active; il en est de même pour les étoupes dont les prix sont un peu en hausse.

En lins de Russie, il s'est traité quelques affaires en disponibles et à livrer; mais des détenteurs ont retiré leurs stocks du marché, ce qui restreint les transactions. Prix en hausse.

(Echo.)

Au marché de Lille, on a constaté une baisse de 25 à 50 centime l'hectolitre. Les blés de choix étaient cotés de 30 à 31, quelques marées ont atteint 31 50 et 30. Les qualités inférieures se traitent de 25 à 29. Les farines, de 49 50 à 50 r. les 100 kil.

Les préparatifs de la cérémonie funèbre du 19 janvier à Saint-Quentin sont aujourd'hui définitivement fixés.

La solennité sera présidée par le général de Ladmirault, gouverneur de la ville de Paris.

A la Collégiale, dont la décoration sera ordonnée en raison de la circonstance, la belle messe de Requiem de Jume-

lier, notre illustre maître de Chapelle, sera exécutée par la société chorale, et par des dames de la ville avec accompagnement de soixante instrumentistes. Le service sera célébré par Monseigneur l'archevêque de Soissons et Laon; le grand orgue sera tenu par M. Batiste, organiste de Saint-Eustache de Paris.

Des députés du ministre de la guerre, le général commandant la division, et d'autres officiers supérieurs de l'armée, assisteront à la cérémonie.

Des musiques militaires seront jointes au cortège dans le parcours de l'église au cimetière.

L'administration du chemin de fer du Nord accordera une réduction de 50 p. 100 sur les prix d'aller et retour, à tous voyageurs munis d'invitation, pour assister à la cérémonie anniversaire de la bataille de St-Quentin.

L'administration a promis, en outre, de donner des billets d'aller et retour, valables du jeudi 18 au samedi 20 janvier.

Dernier départ, de Lille, pour la cérémonie, vendredi à cinq heures cinquante minutes du matin.

Nous croyons utile de reproduire le jugement suivant rendu par le Tribunal de Commerce du Havre en faveur d'un industriel de notre ville :

TRIBUNAL DE COMMERCE DU HAVRE

Présidence de M. Blanchard.

Audience du 19 décembre.

Vente à livrer — Cotons de l'Inde — Embarquement Mars ou Avril — Désignation des acheteurs et du Navire et des marques des balles. — Usages du Havre — Résiliation.

Il est d'usage au Havre pour les ventes à livrer par navire de cotons de l'Inde embarquement mars ou avril, que le vendeur est tenu de fournir à son acheteur, avant le 15 juin, l'indication des noms des acheteurs et du navire ainsi que les marques des balles.

Lorsque cette indication ne lui a pas été fournie l'acheteur est en droit de demander la résiliation du marché.

« Attendu que Ducert et C<sup>o</sup> en liquidation et Wachter et C<sup>o</sup>, ces derniers agissant au nom et comme exerçant les droits de Ducert et C<sup>o</sup> leurs débiteurs assignent Duriez fils en paiement de 9606 fr. 65, différence entre le prix d'achat et celui de la réalisation de 100 balles Oomrawuttee, ex-Cashmer, achetées par Duriez à Wachter et par lui appliquées à Duriez fils, ses commettants le 2 avril 1870;

« Attendu que ces 100 balles sont seules l'objet du litige actuel, faisant partie d'un achat de 150 balles Oomrawuttee, embarquement mars et avril, effectué par Ducert, pour compte Duriez, aux conditions habituelles de ces sortes de marchés, c'est-à-dire avec l'obligation d'indiquer les noms des acheteurs et du navire ainsi que les marques des balles avant le 15 juin.

« Attendu que Ducert n'a fait aucune des désignations, même longtemps après le temps convenu, qu'on en trouve suffisamment la preuve dans les circonstances qui ont accompagné la protestation de Duriez le 8 août, quand il apprenait à la fois que 50 balles faisant partie du marché des 150 balles, était sur l'Cyly-of-York, et que Ducert les avait vendues sans son autorisation;

« Puisque, disait-il, vous avez disposé sans mon ordre, et avant de m'en avoir adressé facture de la marchandise, objet du marché du 2 avril, c'est que vous ne me considérez plus alors comme acheteur des 150 balles; j'en prends acte. »

« Attendu qu'il eut été facile à Ducert, de repousser cette protestation, en rappelant à son commettant de quelle manière devait être exécuté le marché relatif aux 100 balles, et en lui confirmant, s'il les avait fournies les indications de navire et de marques qui le liaient définitivement; mais que le silence qu'il a continué à garder, prouve que même alors il se préoccupait peu de tenir ses engagements vis-à-vis de Duriez;

« Attendu qu'il importe peu que ce dernier n'ait pas d'abord poursuivi la résiliation du contrat par les moyens qu'il invoque aujourd'hui; qu'on ne peut lui opposer aucune déchéance, quand au droit, que ses réserves lui ont toujours assuré de se prévaloir de l'inexécution des conditions du marché pour en demander la résiliation.

« Attendu que Wachter et C<sup>o</sup> agissant au nom de Ducert et C<sup>o</sup> n'ont pas plus de droits que leurs auteurs;

« Par ces motifs, « Le tribunal, statuant en premier ressort, déclare Wachter et Cie mal fondés dans leur action, les en déboute, dit résilié vis-à-vis de Duriez, faute d'exécution des conventions, l'achat de 100 balles, ex-cashmere donné acte à Ducert et Cie de leurs réserves relativement aux 50 balles ex-City-of-York formant le complément au même marché;

« Condamne aux dépens Wachter et Cie et Ducert qui les supporteront par moitié. »

Plaidants : M<sup>o</sup> Roussel pour MM. Wachter et Cie et Ducert, en liquidation, et M<sup>o</sup> Petit d'Auville pour M. Duriez.

Tribunaux.

Un déserteur prussien. — Meurtre. Un prussien, âgé seulement de vingt-trois ans, comparait le 13 janvier devant la cour d'assises de l'Ain, sous l'accusation d'assassinat.

Ferdinand Festré faisait partie du 14<sup>e</sup> régiment de dragons en garnison à Metz. Il a déserté le 17 janvier, a-t-il dit, qu'on était trop essouffé en Prusse; il a mené depuis une vie de vagabondage qui l'a conduit jusqu'à Bourg, où il a été condamné à vingt-quatre

heures de prison. En sortant de prison, il se dirigea sur Villars.

A neuf heures, il se rendit au domicile du sieur Berthier, cordonnier, où se trouvaient réunis tous les membres de la famille et quelques voisins.

Festré entra sans demander permission à personne, s'assit entre le sieur Berthier et sa fille, se mit à tenir des propos décousus, accompagnés de gestes inconvenants; son attitude était celle d'un homme en état complet d'ivresse.

Le père Berthier donna à son fils l'ordre de mettre cet étranger à la porte. Festré comprit et sortit en même temps que le fils Berthier; mais bientôt on entendit le bruit d'une courte lutte, le fils Berthier rentra chancelant, et tomba aussitôt sur une chaise, disant : « Il m'a donné un coup de couteau au gosier. »

Le jeune Berthier expira quelques instants après. Le coup fatal avait été porté d'une main ferme à la partie droite du cou; l'artère carotide était coupée.

Festré fut arrêté dans l'auberge même où il était descendu.

Aujourd'hui, devant les jurés, Festré allègue qu'il n'a aucun souvenir de ce qui s'est passé, attendu qu'il était dans un état complet d'ivresse.

M. Allod, procureur de la République, n'a pas eu de peine à établir les preuves de l'accusation. L'ivresse est toujours une mauvaise excuse. M. le procureur de la République engage MM. les jurés à ne pas se précipiter de l'origine de l'accusé. S'il appartient à une nation avec laquelle nous avons soutenu une lutte malheureuse, c'est une raison de plus pour montrer qu'en France la justice est calme et impartiale pour tous.

Le jury, ayant écarté l'accusation d'avoir donné la mort, a reconnu Festré coupable de coups de blessures ayant occasionné la mort.

La cour a condamné Festré à six ans de travaux forcés.

Caisse d'épargne de Roubaix.

Bulletin de la séance du 14 Janvier 1872.

Sommes versées par 111 déposants, dont 14 nouveaux, Fr. 12,567 »  
73 demandes en remboursement 17,523 30

Les opérations du mois de janvier sont suivies par MM. Achille Delattre et Juli en Lagache fils, directeurs.

Commerce

Havre, 18 janvier 1872 (Dépêche de MM. Kablé Boswillwald et C<sup>o</sup>, représentés par M. Bulteau-Desbonnets.)

Marché toujours calme, mais plutôt plus ferme.  
Recettes au cinquième jour ; 14,000 b.

Liverpool, 18 janvier 1872 (Dépêche de MM. Kablé Boswillwald et C<sup>o</sup>, représentés par M. Bulteau-Desbonnets.)

Ventes 12,000 b. marché ferme, prix inchangé.

Bombay, 16 janvier. Recettes 4 jours, 14,500 b. — Expéditions (dito) 18,000 b. — Avis de marché. Irrégulier mais plutôt plus faible. — New machined ginned Broach livraison 1 mois 278 R. — New Hingehaut livraison 15 jours 282 R. — Oomrawuttee (Fair average of the season) à livrer 257 R. — Oomrawuttee (good fair) à livrer 265 R. — Change sur Paris à 6 mois de vue pour traites documentaires 2 64. — Change sur Londres 2 schlings 5/16. — Fret par steamer pour le Havre L. 3. 15. — Fret par voilier L. 3. 2. 6.

New-York, 16 janvier. Upland, 21 c. 7/8  
Change 4 fr. 87 1/2. — Or, 108, 7/8.

A New-Orléans, le low middling revient à 138 fr. » » au Havre.  
A Savannah, le low middling revient à manque au Havre.

Voici le tableau résumant le mouvement de l'article aux ports; les quantités sont exprimées en milliers de balles :

Recettes.	Expéditions			Stock 1871
	Anglet.	France.	Costin.	
Samedi...	22	6	4	3 516
Lundi....	23	17	»	6 513
Mardi....	27	4	»	1 531
Mercredi.	»	»	»	» 24
Jeudi....	»	»	»	» 19
Vendredi	»	»	»	» 30
Total en 4j.	72	27	4	10 147

COTONS.

HAVRE. — Mercredi 17 janvier 1872. — Nous avons un marché d'une nullité à peu près absolue. En effet, les avis d'Amérique nous signalent aujourd'hui d'assez lourdes recettes, et l'on voit grandir chaque jour l'opposition qui est faite à l'établissement des droits, en sorte que si les députés tiennent le moindre compte de l'opinion publique, comment cela doit être, ils repousseront évidemment le projet ministériel. — Dans cette situation, chacun veut attendre, et les achats se bornent à quelques petits lots pour les besoins. — Les prix sont faibles. Il faut voir une baisse de 1 à 2 fr. sur les prix précédents. — A terme, on ferait même du Louisiane sur mois prochains à 127 fr., mais il ne paraît y avoir d'acheteurs qu'à 126 fr.

Les ventes notées à quatre heures vont à 153b.

LAINES.

HAVRE, Mercredi 17 janvier 1872. — En très-bonne demande, et on a de nouveau vendu 250 b. Buenos-Ayres, saint, de 230 à 235 fr.

BOURSE DE PARIS

du 18 Janvier

Rente 3 p. o/o..... 56 60  
— 4 1/2 p. o/o..... 83 »  
Nouvel emprunt..... 91 80